



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMPTE RENDU CSE Réseau FRANCE 3 7 et 8 décembre 2021

Pour lire notre liminaire, « SALADE RUSSE », c'est [ici](#)

**Formation professionnelle** : 901 712€ pour la formation dans le réseau en 2022, en plus du budget centralisé géré directement par l'Université FTV, et de celui de 12 millions d'euros prévus aux accords négociés par la Cfdt dans le cadre de l'accompagnement de la transformation de l'entreprise.

Des reconversions « collectives » sont en cours ou prévues : vers le métier de journaliste (en cours et qui va se poursuivre), vers le métier de chargé de production (à venir), vers le métier de scripte (en cours et qui devrait se poursuivre).

DECEMBRE 2021

D'autres reconversions peuvent être envisagées à titre individuel : si vous avez des projets de formation ou de reconversion, vous pouvez vous rapprocher de votre représentant Cfdt qui saura vous accompagner dans cette démarche.

**Compte rendu de la commission projet de PDC, c'est [ici](#) et sur les reconversions, c'est [ici](#)**

**Emploi** : au 30 septembre 2021, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est en augmentation de 60,9 ETP moyens ; cette hausse est due à une reprise d'activité en sortie de crise par rapport à septembre 2020.

Les salariés du réseau rattachés au Siège gagnent 16,6 ETP, essentiellement des emplois non permanents.

**Vendargues** : la direction reconnaît des difficultés de recrutement sur ce site ; pour rappel, seuls 49 des 78 postes prévus à Vendargues sont comblés. Certains postes sont donc en tension et la direction veut encourager le recours à l'alternance sur les emplois d'accessoiristes, de scriptes, de cadresurs (profil 1er assistant pointeur), de TEVA avec un profil "d'assistant vidéo".

La Cfdt rappelle qu'une négociation est en cours pour le site de Vendargues, qui est unique en France, un lieu d'avenir, novateur, où est tourné de la fiction industrielle, avec une activité proche de celle du cinéma. Et la Cfdt demande donc que la direction reconnaisse le travail et l'expertise de tous les salariés et notamment ceux qui ont participé au lancement du site. Pour nous, il est temps que la direction reconnaisse la spécificité des métiers, et même nous disons qu'il est temps de parler de nouveaux métiers. Le pointeur est l'exemple type.

Une reconnaissance de cette activité spécifique permet aussi d'augmenter l'attractivité du site, d'attirer des salariés. Si vous avez un projet de reconversion et que vous souhaitez travailler à Vendargues, rapprochez-vous de vos représentants Cfdt. Ils sauront vous guider.

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

/cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

**Départs en RCC** : au 23 novembre 2021, 386 salariés du réseau France 3, et 21 salariés de F3 Corse Via Stella, se sont inscrits dans le cadre des départs en RCC en application de l'accord du 7 mai 2019.



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

DECEMBRE 2021

**Emploi des personnes en situation de handicap** : FTV doit employer au moins 6 % de personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Le taux moyen d'emploi des travailleurs handicapés de France Télévisions SA est de 7,5% ; le réseau F3 emploie 224 salariés en situation de handicap.

Le budget de FTV, lié à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle, est de 420 000€, et n'a été utilisé qu'à hauteur de 44,5% en 2020.

Des mesures spécifiques relatives au CPF sont prévues pour les personnes en situation de handicap : vérifiez votre compte CPF si vous êtes concernés : la loi prévoit un abondement spécifique qui s'élève à 800 euros (plafonné à 8 000 euros), alors qu'il est de 500 euros (plafonné à 5 000) pour les autres salariés.

Les salariés qui souhaiteraient évoquer leur situation de handicap ou un besoin d'aménagement de poste de travail peuvent saisir le référent handicap (le responsable développement RH de leur région) afin d'être accompagné dans leurs démarches. Le cas échéant, les représentants du personnel Cfdt peuvent également informer les salariés et/ ou les diriger vers les personnes compétentes de leur secteur géographique.

**Les comptes rendus de la commission bilan Handicap sont à lire [ici](#)!**

**Bilan social 2020** : Il comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions de travail, de santé et de sécurité, les relations professionnelles, ainsi que sur les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise - et il est à la disposition des salariés qui souhaitent le consulter !

**Pour lire le compte-rendu de la commission et son analyse du bilan social, c'est [ici](#)!**

**Santé** : la crise sanitaire, le Covid-19, les dispositions prises comme le retour au télétravail à 100% pour ceux qui le peuvent à compter du 13 décembre et jusqu'au 9 janvier... le CSE a discuté de tout cela.

Les cas contacts vaccinés ne sont pas placés en arrêt maladie ou en absence autorisée rémunérée ; ils doivent donc venir travailler, tout en respectant les gestes barrière sur leur lieu de travail. A FTV, les cas contacts sont recherchés sur une durée de 72H.

Les élus demandent à la direction une liste des activités « télétravaillables » – la réponse... se fait attendre !

**Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) et documents uniques d'évaluation des risques (DUER)** : toujours des disparités dans la façon d'aborder les PAPRI Pact et les DUER, selon les antennes... Et une demande de la CSSCT du réseau concernant les Risques Psychosociaux (RPS), qui devraient être catégorisés afin de mieux les comprendre.

Une marge de progression pour ces documents, donc... D'autant que des risques comme la sédentarité et les risques électromagnétiques sont encore mal évalués, ou oubliés comme ceux liés au nucléaire. Des catégories de personnel ne sont pas spécifiquement identifiées : manager, élus, non-permanents...

Les élus soulignent aussi que la mission de l'animateur prévention sécurité est fondamentale, et proposent qu'elle soit partagée par plusieurs personnes, pour être plus efficace. En effet, APS n'est pas un métier à F3, et la personne qui prend en charge cette mission exerce d'autres activités en plus.

La Cfdt suggère de rendre les PAPRI Pact plus vivants, en les déclinant sous la forme de fiches « réflexe » à destination des salariés.

**Les bilans SSCT** : la direction s'engage à uniformiser ces documents et à y faire apparaître toutes les informations disponibles.

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

/cfdt.ftv

**[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)**



**france.tv**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

DECEMBRE 2021

## Relocalisations

### Bureau d'information de proximité d'Angers

Le problème des parkings pour les salariés reste à l'ordre du jour, ainsi que la question du transport du matériel vers le véhicule de reportage. L'ergonome de France Télévisions a travaillé sur le sujet, mais sans visiter le nouveau site pour évaluer la situation.

### Locale du Havre

Le choix du site est en cours, mais nous savons déjà que les travaux d'aménagement seront réalisés au premier semestre 2022. Ici également, le problème des parkings pour les salariés est d'actualité.

## Le nouveau portail Monespace

La plateforme est gérée par le service de la communication interne et héberge les autres services de France Télévisions. La refonte de l'intranet a été réalisée après 150 ateliers avec 80 collaborateurs... Dont nous ne savons rien. La direction se contente d'expliquer qu'... « On est resté entre personnes de bonne compagnie ».

L'ensemble des élus a demandé qu'une page personnalisable par l'utilisateur final soit mise à disposition afin de trouver plus rapidement les informations sans devoir farfouiller dans les menus innombrables du site.

## Vie du CSE

Désignation du/de la président-e de la commission nouvelles technologies :  
Bruno Demange.

## Commission des activités sociales et culturelles du Réseau France 3

### Arbres de Noël

Faut-il maintenir les fêtes de Noël dans les antennes ? La décision est laissée à chaque commission antenne, le maintien des fêtes de Noël est donc possible à condition que les mesures de distanciation soient respectées.

En revanche, les buffets et les cocktails, qui ne permettent pas de garantir la protection des participants, ont été annulés. Les antennes ont donc renoncé à ces moments qui se voulaient festifs et conviviaux, et espèrent pouvoir « rattraper le coup » aux beaux jours (voire avant, si la situation s'améliore) !

### Chèque cadeau exceptionnel

Les salariés bénéficieront d'un chèque cadeau d'une valeur de 100 € (répartis à parité entre une carte cadeau et un chèque culture). Afin d'éviter les distributions physiques, une solution dématérialisée a été choisie pour ces chèques cadeaux, qui seront envoyés aux salariés sur leur adresse mail.

### Subvention hébergement vacances

La gestion de cette subvention est compliquée.

En 2021, le CSE a fait le choix de restreindre le périmètre de cette subvention, afin d'exclure les grandes plateformes internationales, telles que Airbnb, Booking, Homeaway (Abritel, Homelidays, etc...), jugées peu éthiques, et de favoriser des sites français tels que Gîtes de France.

Plusieurs constats ont été faits suite à cette expérience comme, par exemple, les particuliers louant leur bien qui ne produisent souvent pas de factures en bonne et due forme. Les salariés déplorent également avoir moins de choix qu'au travers des grandes plateformes exclues de la subvention.

Après en avoir débattu, la commission propose de faire évoluer la subvention, afin de favoriser le recours aux plateformes françaises et/ou éthiques, sans pour autant exclure totalement les autres plateformes.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

**CFDT-FTV.FR**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

DECEMBRE 2021

Ainsi, si le salarié qui louera par le biais d'Airbnb, Homeaway ou Booking, ne pourra prétendre qu'à une subvention plafonnée à 50 €.

Cette subvention passera à 100 € pour les campings, les Gites de France, les cabines de traversées en ferry, les locations dans les centres du CIORTF, ainsi que les locations faites via les sites « responsables » suivants : Fairbnb.coop, Wegogreenr.com, Vaouvert.fr, Greengo.voyage et Lesoiseauxdepassage.coop.

#### Cumuls de subventions

La subvention « hébergement vacances » a été pensée comme une alternative aux voyages organisés par le CSE ; elle est donc incompatible avec ces derniers s'ils dépassent deux nuits sur place, ainsi qu'avec les locations du CSE en haute saison.

#### Massages au travail

Un même principe s'appliquera à toutes les antennes souhaitant proposer des massages à leurs salariés : cette prestation pourra être subventionnée par les ASC locales à 50%, à concurrence de 20 séances maximum par an et par personne.

#### Plafond billetterie loisirs/sports/bien-être

Un double plafond s'appliquait pour l'achat de billetterie auprès du CSE (un nombre de tickets limité à la composition familiale du foyer à concurrence de 100 € maximum par an). La commission a décidé de ne conserver que le plafond annuel de 100 € pour cette subvention.

#### Votre représentant syndical Cfdt au CSE et vos élus Cfdt :

David Mérieux (Rennes), Patricia Jomain (Lyon),  
Nancy Gressier (Lille), Olivier Mélinand (Brest), Pascal Lefebvre (Lille).

**Prochain CSE les 18 et 19 janvier 2022**

**La Cfdt vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année... À l'année prochaine !**



SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**